

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE MORMAL**

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>		
<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
69	54	59
<u>DATE DE LA CONVOCATION</u> 31/01/2023		
<u>DATE D'AFFICHAGE</u> 09 FEV. 2023		
<u>DEPOT EN PREFECTURE</u> 09 FEV. 2023		
Convention de mandat pour la perception des recettes au titre de l'exploitation des bornes de recharge pour véhicules électriques		

SEANCE DU 8 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 8 février, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du pays de Mormal s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Le Favril, après convocation légale, sous la Présidence de M. Guislain CAMBIER

Etaient présent(e)s : M. Philippe EUSTACHE, M. Henry-Louis BOURGOIS, Mme Francine CAUCHETEUX, Mme Chantal SCHWARTZ, M. Dominique FONTAINE, Mme Danièle DRUESNES, Mme Delphine PERTUZON, M. Philippe SARRAUTE, M. André DUCARNE, M. Bertrand FLAMENT, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Pierrette GUIOST, Mme Hélène DUMORTIER, M. Georges BROXER, M. Gautier MEAUSOONE, M. Denis LEFEBVRE, M. Benoit GUIOST, MME Carine FREHAUT, Mme Sabine KOLASA, M. Alain GERARD, M. Nicolas RUTER, M. Yves LIENARD, M. Anthony VIENNE, M. Yohann LECERF*, M. François ERLEM, Mme Françoise DUPUIITS, M. Francis DUPIRE, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, M. Frédéric DEVILLERS, Mme Marie DUBOIS, Mme Martine LECLERCQ, M. Freddy DOLPHIN, Mme Marie-Carmel POTIEZ, M. Alain MICHAUX, M. Jean-Noël BRICHANT, Mme Chantal DESOBLIN, M. Jean-Louis BAUDEZ, Mme Valérie COCHEZ, M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Guislain CAMBIER, M. David BEAUMONT, M. Jean-Baptiste GUIOT**, M. Jean-Pierre NOËL, Mme Anita LEFEVRE, M. Patrick PIANA, M. Thierry SOSZYNSKI, M. Daniel DAZIN, Mme Chantal JACMAIN, Mme Zahra GHEZZOU, M. André FREHAUT, M. Olivier YZANIC, Mme Catherine MOREL, M. Didier ROGEAU

Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s : M. Jean-Claude BONNIN, M. Dominique QUINZIN,

Etaient excusé(e)s ayant donné procuration : M. René QUINZIN, M. Christophe LEGROUX, M. Amar GOUGA, Mme Roxane GHYS, M. Claude BLOMME,

Etaient excusé(e)s : M. Guillaume LESOURD, Mme Nathalie VINCENT, Mme Alexandra LERCH, M. Frédéric CARRE, M. Luc BERTAUX, M. Stéphane LATOUCHE, Mme Catherine HENNEBERT, M. Jean-Philippe MICHEL, M. Frédéric ROMAIN, M. François RONCHIN,

*M. Yohann LECERF a participé jusqu'au vote de la délibération 05-2023,

** M. Jean-Baptiste GUIOT a participé jusqu'au vote de la délibération 06-2023.

08-2023.Objet : Convention de mandat pour la perception des recettes au titre de l'exploitation des bornes de recharge pour véhicules électriques

Mes chers collègues,

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

Chers collègues, nous avons eu à délibérer le 22 juin 2022 (délibération n°62/2022), pour la mise en place de la tarification des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE), qui a pris effet, en septembre 2022.

Pour rappel, cette démarche s'inscrit dans le cadre de la centrale d'achat régionale à laquelle, le Pays de Mormal a adhéré. A ce titre, l'entreprise Bouygues Energies et Services s'est vue attribuer le marché d'exploitation des IRVE. Cette exploitation consiste à la télégestion et la perception de la tarification en vigueur.

Il convient aujourd'hui de conventionner avec Bouygues Energies et Services, afin de percevoir le produit issu de l'exploitation du réseau IRVE communautaire de manière trimestrielle. Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

C'est pourquoi, il est donc proposé au conseil communautaire de :

- conclure une convention de mandat avec Bouygues Energies et Services pour percevoir les recettes issues de l'exploitation des IRVE communautaires ;
- autoriser le président à signer les actes qui en découlent.

AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire par,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
57		

Décide :

- de conclure une convention de mandat avec Bouygues Energies et Services pour percevoir les recettes issues de l'exploitation des IRVE communautaires ;
- d'autoriser le président à signer les actes qui en découlent.

Fait et délibéré le 8 février 2023

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le : **09 FEV. 2023**

Pour le Président, publication le : **09 FEV. 2023**

Par déléguation,
Le Président,
le Directeur Général Adjoint

Islam CAMBIER

le secrétaire
Erlin FRANCOIS

